



## VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

### QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La validation des acquis de l'expérience permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle.

### OBJECTIF

Permettre au bénéficiaire de se préparer à la certification visée en vue d'obtenir un titre par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

### PROGRAMME

- ÉTAPE 1 : Identifier les objectifs et étapes de l'accompagnement
  - Vérification du respect des pré-requis
  - Présentation du centre
  - Présentation de la démarche d'accompagnement
  - Modalités pratiques
- ÉTAPE 2 : Planifier les périodes d'accompagnement et l'inscription aux épreuves de validation
  - Définition du plan d'accompagnement, du calendrier de rendez-vous et planification de toutes les étapes
  - Identification de la période d'inscription à la session de validation finale du titre visé
- ÉTAPE 3 : Faire l'inventaire de ses expériences salariées, non salariées et bénévoles et choisir les plus significatives au regard du titre visé
  - Inventaire oral de l'expérience professionnelle et/ou personnelle
  - Approbation du référentiel d'activité
  - Mise en évidence des écarts entre l'expérience du candidat et le référentiel du titre
  - Sélection des activités à expliciter

Suite du programme ↓

Prise en charge possible à  
**100 %**

Continue  
30 heures

Durée : 30 heures

#### Public :

Toute personne, quels que soient son âge, son statut et son niveau de formation.

#### Résultats : Session 2022

- Réussite: 100 %
- Satisfaction : 100 %
- Insertion : 100 %

#### Prérequis

• Justifier d'une année d'expérience professionnelle en rapport avec le titre ou le diplôme visé

#### Admission

- Étude personnalisée du parcours du candidat
- Entretien d'accueil et d'informations
- Analyse de la faisabilité
- Aide à la démarche de demande de recevabilité
- Accompagnement dans la demande de financement.

Dernière mise à jour : 01/24

**INSERJEUNES**

Retrouvez toutes les statistiques nationales relatives à l'apprentissage, par certification professionnelle sur :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

**Cefora**  
VOTRE RÉFLEXE FORMATION !

[www.cefora.re](http://www.cefora.re)

\* Document non contractuel pouvant évoluer régulièrement

#### ÉTAPE 4 :

Expliciter oralement ses activités et sélectionner les éléments décrits qui feront la preuve des compétences

- Explicitation des activités
- Identification des compétences du candidat et celles requises dans le référentiel métier du titre
- Sélection des éléments à valoriser pour faire la preuve des compétences
- Prise de conscience des écarts existants

#### ÉTAPE 5 :

Faire la preuve écrite des activités et compétences au regard du référentiel du titre visé

- Approbation du dossier d'évaluation en fonction du référentiel de certification du titre professionnel visé (dossier professionnel, dossier de projet et annexes)
- Mise en valeur par écrit des éléments explicités oralement dans les étapes précédentes
- Rédaction du/des dossier(s) et des annexes

#### ÉTAPE 6 :

Préparer la mise en situation professionnelle

- Appropriation des modalités de la mise en situation professionnelle
- Prise en main du matériel, moyens et logiciels nécessaires
- Inscription aux épreuves de validation

#### ÉTAPE 7 :

Préparer les entretiens avec le jury

- Présentation du déroulement, des types de questions posées par le jury
- Construction de l'argumentaire (points forts de l'expérience du candidat en rapport avec le référentiel du titre visé)
- Préparation de la présentation orale

#### ÉTAPE 8 :

Bilan d'accompagnement

- Bilan
- Synthèse
- Évaluation de satisfaction

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Pédagogie sur objectifs, méthode active
- ✓ Séances en présentiel et/ou à distance
- ✓ Entretiens individuels (ajustements selon les disponibilités du candidat)
- ✓ Atelier d'entraînements collectifs

## COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE FORMATION ?

Que vous soyez salarié ou demandeur d'emploi, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec notre centre et vous laisser guider.

Un formulaire est aussi disponible sur notre site, si vous préférez être rappelé.

Votre conseiller de formation est **Isabelle CHARRON** :

☎ 0262 43 30 66

✉ i.charron@cefora.re

## Coût de la formation

1500 € / Possibilité de prise en charge.

## Financement

- OPCO (Salariés)
- FIFPL (Indépendants)
- AGEFICE (Chefs d'entreprise)
- Fonds propres/CPF (Autres)

## Dates

Dates à placer à la demande.  
Nous contacter.

## Délai d'accès

De 6 mois à 1 an avant la certification.

## Accessibilité

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap
- Possibilité d'adapter la formation aux personnes à mobilité réduite. Nous contacter
- Places de parking souvent disponibles à proximité du centre

## Évaluation

- Pendant la formation, des évaluations formatives accompagnent la fonction de régulation en évaluant le degré d'acquisition du stagiaire au regard des objectifs visés
- Délivrance d'une attestation de formation

## Évaluation

Passage des épreuves de la certification visée.



[www.cefora.re](http://www.cefora.re)

3 avenue Théodore Drouhet  
Parc 2000 - LE PORT



[www.cefora.re](http://www.cefora.re)

0262 24 40 49  
contact@cefora.re

\* Document non contractuel pouvant évoluer régulièrement